

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS



CANADA HOUSE WELLNESS GROUP CONCLUT UN ACCORD DE DISTRIBUTION POUR LES PRODUITS DE CANNABIS 2.0

Abba Medix Corp. distribuera les produits concentrés de Rubicon Organics par les canaux de distribution provinciaux existants

Toronto – 26 octobre 2020 (CNW) - Canada House Wellness Group (CSE : CHV) (« **Canada House** » ou l'« **entreprise** »), une entreprise de cannabis médical entièrement intégrée, est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu une entente de distribution des produits de cannabis 2.0 (l'« **entente** ») avec Rubicon Organics Inc. (TSXV : ROMJ) (OTCQX : ROMJF) (« **Rubicon Organics** »). Aux termes de l'entente, la filiale en propriété exclusive de Canada House, Abba Medix Corp. (« **Abba** »), distribuera la gamme de produits concentrés Rubicon Organics par l'entremise de ses canaux de distribution provinciaux établis.

« Depuis que nous avons obtenu notre licence de vente de produits de cannabis 2.0, nous élaborons et produisons à l'interne des produits de cannabis 2.0 pour nos canaux de distribution existants en mettant l'accent sur les anciens combattants », a déclaré Chris Churchill-Smith, directeur général de Canada House. « Cette entente nous permet de nous associer à un producteur autorisé de premier plan pour tirer parti de sa gamme exceptionnelle de produits concentrés organiques tout en validant nos canaux de distribution et la voie de commercialisation de notre huile de cannabis à marge élevée, de notre résine pressée et de nos autres produits concentrés. »

À propos de la société Canada House

Canada House Wellness Group Inc. est la société mère des entités suivantes : Abba Medix Corp., un producteur agréé de Pickering (Ontario), produisant du cannabis médical de qualité supérieure; IsoCanMed inc., un producteur autorisé de Louiseville (Québec), produisant du cannabis intérieur de première qualité sur son site de 64 000 pieds carrés utilisant des technologies de pointe de culture verticale et aéroponique; Canada House Clinics inc., exploitant des cliniques dans tout le pays qui collaborent avec des équipes de soins de première ligne pour offrir des services spécialisés de traitement à base de cannabis à des patients

souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Knalysis Technologies, fournisseur d'un logiciel infonuagique entièrement personnalisable, permettant aux médecins, aux prestataires de soins et aux patients d'accéder à des données sur les traitements utilisant du cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le www.canadahouse.ca ou le site de SEDAR à www.sedar.com.

À propos de Rubicon Organics Inc.

Rubicon Organics Inc. est en train de devenir le chef de file mondial en matière de produits de cannabis biologique. Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive Rubicon Holdings Corp, un producteur autorisé, l'entreprise cultive et vend du cannabis certifié biologique, cultivé de façon durable et de première qualité à partir de sa serre hybride ultramoderne située à Delta, en Colombie-Britannique, au Canada. Rubicon Organics s'efforce d'atteindre la rentabilité la plus élevée du secteur par le développement de marques et de produits de cannabis 2.0, y compris sa marque phare de première qualité Simply Bare^{MC} Organic.

Pour plus d'information, contactez :

Steven Pearce, Vice-President, Legal

Canada House Wellness Group

289-980-3584

spearce@canadahouse.ca

Mise en garde concernant les informations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives portant entre autres sur la clinique, la production et les activités technologiques de la société, avec ses plans futurs, marchés, objectifs, buts, stratégies, intentions, convictions, attentes et estimations, déclarations qu'on peut généralement identifier par l'emploi de termes comme « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « serait », « probable », « possible », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « croit », « planifie », « objectif » et « continue » (ou leurs formes négatives) et de mots et d'expressions d'importance semblable. La société juge raisonnables les attentes que présentent ces énoncés prospectifs, mais ceux-ci comportent des risques et des incertitudes, et il convient donc de ne pas s'y fier indûment. Comme toute déclaration prévisionnelle se fonde sur des facteurs ou hypothèses de poids, les résultats réels peuvent s'écarter sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Parmi les hypothèses importantes qui sous-tendent les informations prospectives dans ce communiqué de presse, citons les règlements relatifs à la consommation de cannabis en vertu du *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* et de la *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et *d'autres lois*, adoptés par le gouvernement fédéral canadien, qui ont légalisé le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019 le cannabis et les substances comestibles, les drogues et les huiles à base de cannabis pour usage récréatif; la liquidité et les ressources en capital de l'entreprise, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaires pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services à l'évolution du marché; la capacité d'attirer et de maintenir en poste les principaux dirigeants; et la capacité d'exécuter les plans stratégiques. On trouvera dans les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires de la société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, de l'information supplémentaire sur les principaux facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats par rapport aux attentes, et aussi sur les facteurs ou hypothèses importants appliqués pour préparer des déclarations prospectives. Sauf exigence

légale, la société ne s'engage pas à actualiser publiquement ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce document, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.